Bretagne : un « Bonnet rouge » condamné à 6 mois de prison avec sursis

16/02/2014 à 22h26



Le « Bonnet rouge » en garde à vue après les violences qui ont émaillé, samedi, la manifestation anti-écotaxe près de Brech (Morbihan) a été condamné ce dimanche à six mois de prison avec sursis et 140 heures de travaux d'intérêt général. Poursuivi pour « *port d'arme illégal et participation à un attroupement après sommation de dispersion* », il était jugé en comparution immédiate par le Tribunal d'Instance de Lorient.

Le jeune homme de 21 ans et originaire de Dahouët (Côtesd'Armor) « *a reconnu avoir participé à un attroupement en étant armé d'un bouclier d'une barre de fer qu'il a projeté contre les CRS* », a indiqué le parquet de Lorient.

Les Bonnets rouges manifestent devant la… *par* *OuestFranceFR* (…) Le Parisien